



SENIORS EN VACANCES

2020
INDIVIDUEL



Des séjours
pour des vacances
toujours réussies

SENIORS EN VACANCES, C'EST :

Dans le cadre de ses programmes d'action sociale, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances met en œuvre depuis 2007 le programme Seniors en Vacances à destination des personnes âgées en situation de fragilité économique ou sociale. Ce dispositif permet aux retraités de bénéficier d'un séjour tout compris hors transport à un tarif préférentiel. L'ANCV finance une partie du coût du séjour pour les personnes âgées, sous condition de ressources. Ses objectifs : rompre la solitude et l'isolement, créer du lien social, offrir du bien-être et allier plaisir et prévention. Depuis 2007, plus de 580 000 seniors ont bénéficié de ce programme.

DES SÉJOURS TOUT COMPRIS

Des séjours « tout compris », sélectionnés sur la base d'un cahier des charges établi par l'ANCV et de critères de qualité : pension complète, activités en journée, soirées animées, excursions, transfert entre la gare d'arrivée et le lieu de séjour.

Des séjours hors juillet et août, en France : vers plus de 200 destinations à la mer, à la campagne, à la montagne et en ville, en villages de vacances, résidences ou hôtels, et en Europe (Espagne, Italie).

DES SÉJOURS ADAPTÉS

- niveau de confort : les sites répondent à des critères déterminés par l'ANCV en termes d'accueil et d'hébergement,
- centre médical à proximité (hôpital, médecin généraliste),
- des sites adaptés à l'accueil des personnes à mobilité réduite (label T&H).



UNE AMBIANCE CONVIVIALE

Tous les séjours se déroulent en groupe pour favoriser les échanges et les rencontres. Des animations quotidiennes en journée et en soirée favorisent des moments de partage : activités physiques (aquagym, yoga, randonnée, etc.), thé dansant, tournois divers (cartes, pétanque), chanson, soirées cabaret... Ainsi que des excursions et des sorties organisées pour découvrir de nouvelles régions.

DES SAVEURS POUR TOUS LES GOÛTS

Des produits de qualité sont sélectionnés pour vous faire découvrir une gastronomie riche et variée : plats régionaux, traditionnels ou diététiques. Des menus de régime adaptés peuvent éventuellement être réalisés sur demande.

DES SÉJOURS ADAPTÉS POUR LES PROCHES AIDANTS

Seniors en Vacances intègre pleinement la problématique de la dépendance des personnes âgées et des besoins des aidants. Quelque soit leur âge, ce programme s'adresse aussi aux proches aidants. Ils peuvent partir seuls ou accompagnés de la personne qu'ils aident, dans les mêmes conditions et en bénéficiant de plein droit de l'aide financière quelque soit leurs ressources. Ainsi, ces séjours offrent du répit ou du partage de nouvelles activités dans un cadre rassurant, en dehors du quotidien.

Depuis 2009, plus de 15 000 aidants sont partis grâce à ce programme.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DES SÉJOURS ?

LES PERSONNES :

- âgées de 60 ans et plus,
- retraitées ou sans activité professionnelle,
- résidant en France.

N.B. : les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier du programme dès 55 ans*.

Pour encourager le départ en vacances d'une personne âgée en perte d'autonomie ou en situation de handicap*, le proche aidant ou l'aidant professionnel est éligible à l'aide de l'ANCV sans condition de ressources ni d'âge.

Le conjoint figurant sur la déclaration fiscale d'une personne éligible au programme est automatiquement bénéficiaire du programme Seniors en Vacances.

* Sur présentation de justificatifs.

L'ANCV FINANCE UNE PARTIE DU COÛT DU SÉJOUR HORS TRANSPORT POUR :

- les retraités non imposables**
- les proches aidants des personnes âgées qu'elles soient dépendantes ou en situation de handicap (seul en séjour de répit ou avec la personne aidée)
- les aidants professionnels de personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation de handicap

** Sur votre dernier avis d'imposition, le montant de la ligne « Impôts sur le revenu net avant corrections » doit être inférieur ou égal à 61 €.



PRIX MAXIMUM SÉJOUR

5 JOURS / 4 NUITS

336 €

par personne ou

201 €

par personne

avec 135 €⁽¹⁾ d'aide de l'ANCV⁽²⁾

PRIX MAXIMUM SÉJOUR

8 JOURS / 7 NUITS

402 €

par personne ou

242 €

par personne

avec 160 €⁽¹⁾ d'aide de l'ANCV⁽²⁾

(1) Le montant de l'aide est plafonné à 50% du prix du séjour.

(2) Les aides sont accordées dans la limite des crédits disponibles. Une seule aide par an par personne.

Je souhaite télécharger le Catalogue des destinations Seniors en Vacances, je me rends sur :

<http://www.ancv.com/seniors-en-vacances>, rubrique « Choisissez votre destination »



Je souhaite recevoir gratuitement le Catalogue des destinations Seniors en Vacances et ce, sans engagement de ma part.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail : @



Les informations collectées par l'ANCV directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion du programme Seniors en vacances. Ce traitement est fondé sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. L'ensemble des informations comprenant une astérisque sont obligatoires pour le traitement de votre demande. Ces informations sont à destination exclusive des services habilités au sein de l'ANCV. Les données seront conservées pendant cinq ans à compter du traitement de votre demande. Les données comptables seront archivées dix ans. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre demande à : ANCV, délégué à la protection des données, 36 Boulevard Henri Bergson, 95200 Sarcelles. Merci d'y joindre une pièce d'identité et l'adresse complète à laquelle nous pouvons vous répondre.

Sous réserve d'un manquement à aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.



L'Agence nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public, acteur économique et social engagé, qui accomplit depuis plus de 35 ans une mission unique : favoriser le départ en vacances du plus grand nombre.

L'Agence a ainsi accompagné plus de 10 millions de personnes sur le chemin des vacances.

À travers ses différents programmes de solidarité, elle a notamment soutenu le départ de près de 250 000 personnes en situation de fragilité.



L'Assurance retraite soutient le programme Seniors en Vacances, notamment pour les bénéficiaires de son action sociale qui se trouvent en situation de fragilité économique ou sociale.

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS

SUR LE SITE DE L'ANCV :

<http://seniorsenvacances.ancv.com>

PAR TÉLÉPHONE :



Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV)
Siège Social : 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex
- Établissement public industriel et commercial (EPIC) - Code APE 6619 B - 326
817 442 RCS Pontoise - Numéro de TVA intracommunautaire FR 06 326 817
442 - Directeur de la publication : Philippe Laval - L' ANCV est immatriculée au
registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM 09513003 -
Garantie financière : Groupama Assurance-Crédit, 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris
- Assurance RCP : HISCOX, 19 rue Louis Legrand - 75022 Paris



ANCV - Seniors en Vacances

TSA 58 111

37 911 TOURS CEDEX 9

